

UDAF DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
25 impasse des Tisaneurs – 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2021

UDAF DE LA REUNION

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 25 impasse des Tisaneurs – 97438 Sainte-Marie

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux Membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UDAF DE LA REUNION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

▪ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

▪ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « 4.2 Précision sur l'application du principe de continuité d'exploitation » de l'annexe, qui expose les éléments sur lesquels la direction de l'association s'est appuyée pour justifier l'application de la convention de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021, dans un contexte caractérisé par la constatation de pertes récurrentes au cours des derniers exercices.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne le traitement des subventions notifiées et la comptabilisation le cas échéant de fonds dédiés au titre des subventions perçues et non utilisées à la clôture de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'association.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de l'association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

A Saint-Denis, le 17 juin 2022

Le Commissaire aux comptes


EXA
SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Frédéric ANDRE

U. D. A .F.- REUNION

**COMPTES ANNUELS AU 31
DECEMBRE 2021**

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

ACTIF		Exercice			Exercice
		31/12/2021			31/12/2020
		(selon ANC 2018-06)			(selon ANC 2018-06)
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Concessions, brevets et droits similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	90 795	76 799	13 997	24 799
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	288 000		288 000	288 000
	Constructions	4 372 353	473 969	3 898 384	4 008 972
	Installations techniques, matériel et outillage				
	Autres immobilisations corporelles	1 240 218	522 177	718 041	791 023
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	Participations mises en équivalence				
ACTIF CIRCULANT	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 992		1 992	1 992
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 136		6 136	4 464
	Total I	5 999 494	1 072 945	4 926 550	5 119 250
	STOCKS ET EN COURS				
	Matières premières et approvisionnements				
	En-cours de production de biens et services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	CREANCES				
	Avances et acomptes versés sur commandes	199 099	21 158	177 941	166 609
	Créances usagers et comptes rattachés				
	Autres créances	650 697		650 697	671 964
	TRESORERIE				
Compte de Régularisation	Valeurs mobilières de placement	81 804		81 804	81 805
	Disponibilités	516 824		516 824	681 301
	Charges constatées d'avance				
	Total II	1 448 424	21 158	1 427 266	1 601 679
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (I)				
	Primes de remboursement emprunts (IV)				
	Ecarts de conversion (V)				
	Total général (I+II+III+IV)	7 447 918	1 094 103	6 353 816	6 720 929

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires ou contractuelles		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres complémentaires		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	280 354	274 212
	réserves sous gestion contrôlée	504 539	391 309
	Autres réserves	353 438	353 438
	Report à nouveau		
	Report à nouveau sous gestion non contrôlée	697 582	696 735
	Report à nouveau sous gestion contrôlée	-185 711	-164 345
FONDS REPORTES ET DEDIES	Excédent ou déficit de l'exercice	-242 465	98 852
	Subventions d'investissement	2 097 447	2 191 571
	Provisions réglementées		
	Total I	3 505 184	3 841 772
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds dédiés	40 000	58 493
	Total II	40 000	58 493
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	160 560	163 874
	Total III	160 560	163 874
DETTES FINANCIERES	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 789 169	1 960 092
	Emprunts et dettes financières diverses		
	Total IV	1 789 169	1 960 092
AUTRES DETTES	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	68 311	63 281
	Dettes fiscales et sociales	605 534	500 428
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-
	Autres dettes	179 242	111 455
	Produits constatés d'avance	5 816	21 534
	Total IV	858 903	696 698
Total général (I+II+III+IV)		6 353 816	6 720 929

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)
Cotisations	1 037	953
Ventes de marchandises		
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	1 037	953
Vente de prestations de service	578 228	675 752
Production stockée		
Dotation Globale de Financement	2 709 070	2 685 351
Subventions d'exploitation	1 188 701,31	865 314
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	229 272	245 886
Autres produits	8 361	14 813
Utilisation des fonds dédiés	58 493	5 345
PRODUITS D'EXPLOITATION (Total I)	4 773 161	4 493 414
Achats d'autres approvisionnements	9 065	5 889
Variations de stocks (marchandises)		
Achat de matières premières et autres approvisionnements		
Autres achats et charges externes	833 626	780 395
Aides financières	15 641	15 653
Impôts, taxes et versements assimilés	187 162	138 580
Salaires et traitements	2 695 898	2 356 048
Charges sociales	955 126	868 975
Dotations aux amortissements et aux provisions :	226 026	266 371
dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	76 821	50 000
Autres charges	39 060	12 304
CHARGES D'EXPLOITATION (Total II)	5 038 426	4 494 215
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-265 264	-801
Produits financiers de participations		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	299	595
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		6 934
PRODUITS FINANCIERS (III)	299	7 529
Intérêts et charges assimilées		
Intérêts et charges sur emprunts	45 646	49 794
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIERES (IV)	45 646	49 794
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-45 348	-42 265

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I – II + III – IV)	-310 613	-43 066
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opération de gestion	3 010	52 682
Produits exceptionnels sur opération de capital	95 709	98 021
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 314	
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	102 033	150 703
Charges exceptionnelles sur opération de gestion	27 177	8 787
Charges exceptionnelles sur opération de capital	6 707	
Dotations aux amortissements et aux provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	33 884	8 787
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V – VI)	68 148	141 916
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
PRODUITS CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	7 920	7 920
Bénévolat	7 767	1 496
TOTAL A	15 687	9 416
CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Prestations en nature	7 920	7 920
Personnel bénévole	7 767	1 496
TOTAL B	15 687	9 416
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII+XI+A)	4 891 179	4 651 647
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X+XII+B)	5 133 644	4 552 796
5. EXCEDENT OU DEFICIT	-242 465	98 852

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/21

Annexe au bilan, avant répartition, de l'exercice clos le 31 décembre 2021 dont le total est de 6 353 816 euros et au compte de résultat se soldant par un déficit de 242 465 euros.

L'exercice a une durée de douze mois recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

Ces notes et tableaux font partie intégrante des comptes annuels de l'UDAF.

SOMMAIRE

*Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes*

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

2. FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

3. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

4. PRINCIPALES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODE

- 4.1 Règles et méthodes comptables
- 4.2 Précision sur l'application du principe de continuité d'exploitation
- 4.3 Changements de méthodes de comptabilisation et de présentation
- 4.4 Immobilisations incorporelles et corporelles
- 4.5 Evaluation des créances et dettes
- 4.6 Evaluation des valeurs mobilières de placement
- 4.7 Disponibilités
- 4.8 Subvention d'équipement

5. COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN

- 5.1 Variation des immobilisations incorporelles et corporelles
- 5.2 Variation des amortissements
- 5.3 Etat des échéances des créances
- 5.4 Détail des créances et des produits à recevoir
- 5.5 Disponibilités
- 5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance
- 5.7 Variation des fonds propres
- 5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan
- 5.9 Etat des échéances des dettes
- 5.10 Emprunts
- 5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées
- 5.12 Détail des charges à payer
- 5.13 Produits constatés d'avance
- 5.13 Engagements financiers et autres engagements

6. COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

- 6.1 Rémunération des dirigeants
- 6.2 Résultat exceptionnel

1 - PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

L'UDAF est constituée sous le régime de la loi du 01/07/01 sous réserve des dérogations résultant du Code de l'Action Sociale et des Familles modifié.

Reconnue comme établissement d'utilité publique, elle exerce ses activités conformément aux dispositions de l'article 3 du Code de la Famille.

Son activité principale reste la représentation de l'ensemble des familles auprès des pouvoirs publics. Elle désigne ou propose des délégués familiaux aux divers conseils et assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la Région, le Département et la Commune.

Elle gère des services d'intérêt familial.

Dans le cadre de l'institution

- Action familiale
- Médaille de la famille française
- Actions menées dans le cadre des conventions d'objectifs

Dans le cadre des services

- Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (M.J.P.M)
- Délégués Prestations Familiales (MJAGBF)
- Accueil d'enfants dans les familles pendant les vacances et hors période
- Accompagnement scolaire (CLAS)
- Espace Rencontre
- Cybercase
- Médiation familiale

Dans le cadre d'une convention de services

- Association Crèche des Iris Beauséjour : mise à disposition des locaux pour le fonctionnement de la crèche de 60 places pour des enfants de 1 mois à 3 ans.

2 - FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE 2021

L'évènement COVID n'a pas eu d'impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière, et les résultats de l'association

3 - EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

La guerre entre la Russie et l'Ukraine n'a pas de conséquences directes sur les activités de l'association et ne met pas en cause leur continuité.

Aucun autre évènement majeur n'a été identifié par la Direction

4 - PRINCIPES COMPTABLES ET CHANGEMENT DE METHODES

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

4.1 - Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2021 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du plan comptable du secteur des personnes morales de droit privé à but non lucratif répondant aux dispositions prévues dans le règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) 2018-06 relatif aux comptes annuels de ces entités susvisées.

En plus des dispositions expresses prévues dans le règlement ANC n°2018-06, les conventions comptables respectent également :

- Les dispositions du Plan Comptable Général issues du règlement ANC 2018-06,
- Les dispositions spécifiques aux établissements et services médico-sociaux prévus dans le règlement ANC n° 2019-04
- L'arrêté du 23 décembre 2019 relatif au plan comptable applicable aux établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du I de l'article L.312-1 DU Code Sociale et des Familles

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques

4.2 - Précision sur l'application du principe de continuité d'exploitation

Au terme de l'exercice au 31-12-2021, l'association dégage une perte de 242 465 €. Cette perte dégrade de façon significative les fonds propres, qui s'élève à 1 407 736 € au 31/12/2021 (hors subventions d'investissement). Au cours des cinq derniers exercices, le cumul des pertes dégagées par l'association s'élève à 558 945 €.

Dans ce contexte, l'application de la convention de continuité d'exploitation a été appréciée par la direction pour l'arrêté des comptes au 31/12/2021 au regard :

- Des nouvelles activités (MASP – renforcement du CLAS)
- Des prévisions d'augmentation de la DGF 2022
- D'une maîtrise des dépenses en particulier de la masse globale salariale

4.3 - Changements de méthodes de comptabilisation et de présentation

- Valorisation des contributions volontaires en nature:

Conformément à l'article 211 du règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires en nature ont été comptabilisées au compte de résultat au 31-12-2021.

Les contributions volontaires en nature sont composées des contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes), des contributions en biens (dons en nature redistribués ou consommés en état) et des contributions en services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services) :

- **Contributions en travail** (bénévolat, mises à disposition de personnes) : Les heures de bénévolat ont été recensés tout au long de l'exercice. L'UDAF a établi un récapitulatif des heures de bénévolat. Ce récapitulatif imprimé en deux exemplaires a été signé par le Président et par le bénévole concerné. Un exemplaire par bénévole est conservé à l'UDAF.

Le nombre d'heures de travail effectué par les bénévoles de l'UDAF sur l'exercice 2021 est de 463,80.

Conformément aux préconisations de l'Unaf, nous avons valorisé ces heures avec la valeur du SMIC horaire au 1^{er}/01/2021, soit 10,15 €

Le taux de charges sociales utilisé est celui observé sur l'exercice : 65%

Le montant total des contributions volontaires en travail pour l'exercice 2021 est de : **7 767,49 €** (montant comptabilisé au pied du compte de résultat)

- **Contributions en biens** (dons en nature redistribués ou consommés en l'état) : la valorisation de ces contributions relève de la responsabilité propre de celui qui apporte son soutien. L'UDAF n'a pas à justifier de la valeur des biens et services reçus. Le montant total des contributions volontaires en biens pour l'exercice 2021 est de : 0 €

- **Contributions en services** (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de service). Le montant total des contributions volontaires en services pour l'exercice 2021 est de : 7 920 € et correspond à la mise à disposition par la Mairie de Saint-Denis des locaux pour la Cybercase (660 € mensuel).

- **Application du règlement ANC 2019 - 04 à compter du 1^{er} janvier 2020**

Le règlement ANC 2019 -04 s'applique sur les comptes au 31-12-2021

4.4 - Immobilisations incorporelles et corporelles

- **Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles** : La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

- **Amortissements des Immobilisations** : Les méthodes et les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

➤ Pour les immobilisations acquises avant le 31 décembre 2015

Comptes annuels annexés au rapport du commissaire aux comptes

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 ans
Matériels de transport	Linéaire	4 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

➤ Pour les immobilisations acquises à compter du 1^{er} janvier 2016 (préconisations Plan Pluriannuel d'Investissement de la DJSCS)

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	20 ans
Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	4 ans

- Pour les immobilisations de la crèche des Iris

Catégorie	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	4 ans
Bâtiments	Linéaire	50 ans
Frais de notaire	Linéaire	5 ans
Installations - Aménagement	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 ans
Matériel Informatique	Linéaire	4 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

4.5 - Evaluation des créances et dettes

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement constatées à la clôture.

Les autres créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Elles sont analysées individuellement et dépréciées le cas échéant.

4.6 - Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si celle-ci est inférieure. Dans le cas où leur valorisation à la date de clôture fait apparaître une moins-value globale par catégorie de titres, une dépréciation est comptabilisée.

4.7 - Disponibilités

Les liquides disponibles en banque sont évalués pour leur valeur nominale

4.8 - Subventions d'équipement

Conformément à la réglementation comptable, les subventions d'équipements sont traduites au bilan à compter de leur notification et sont reprises au résultat au rythme des amortissements des biens acquis grâce à ces subventions d'équipements.

5 – COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN

ACTIF

5.1 – Variation des immobilisations incorporelles et corporelles

	Valeur brute Début d'exercice	Augmentations	
		reclassements	Acquisitions
Immobilisations incorporelles	90 795		
. Terrains crèche	288 000		
. Constructions Beauséjour	1 179 000		
. Frais de notaire Beauséjour	51 922		
. Bâtiment Saint-Louis	650 000		
. Frais de notaire Saint-Louis	21 420		
. Frais d'architecte Saint-Louis	15 190		
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	2 349 391		
. Frais de notaire crèche	105 430		
. Installat° générales agencements aménagements divers	100 941		
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	459 091		
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	172 346		
. Installat° & Aménagements CRECHE	26 908		
. Installations & Aménagements Bras Panon	1 254		
. Matériel de transport	7		
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	207 315		38 361
. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE	289 801		
Immobilisations corporelles TOTAL	5 918 015		38 361
Immobilisations corporelles en cours TOTAL	0		
Autres titres immobilisés	1 992		
Prêts, autres immobilisations financières	4 464		2 536
Immobilisations financières TOTAL	6 456		2 536
TOTAL GENERAL	6 015 266		40 897

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Immobilisations incorporelles			90 795	
. Terrains crèche			288 000	
. Constructions Beauséjour			1 179 000	
. Frais de notaire Beauséjour			51 922	
. Bâtiment Saint-Louis			650 000	
. Frais de notaire Saint-Louis			21 420	
. Frais d'architecte Saint-Louis			15 190	
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour			2 349 391	
. Frais de notaire crèche			105 430	
. Installat° générales agencements aménagements divers		52 965	47 976	
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR			459 091	
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS			172 346	
. Installat° & Aménagements CRECHE			26 908	
. Installations & Aménagements Bras Panon		1 254	0	
. Matériel de transport			7	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier		1 585	244 091	
. Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE			289 801	
Immobilisations corporelles		55 804	5 991 368	
Immobilisations corporelles en cours crèche		0	0	
Immobilisations corporelles en cours			0	
Autres titres immobilisés			1 992	
Prêts, autres immobilisations financières		864	6 136	
Immobilisations financières		864	8 128	
Total		56 668	5 999 496	

5.2 Variation des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	31/12/20	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	31/12/21
Immobilisations incorporelles	65 997	10 802		76 799
. Terrains crèche	111 200	23 580		134 780
. Constructions Beauséjour	48 971	2 951		51 922
. Frais de notaire Beauséjour	50 468	13 000		63 468
. Bâtiment Saint-Louis	16 514	4 284		20 798
. Frais de notaire Saint-Louis	11 018	3 087		15 006
. Frais d'architecte Saint-Louis	87 163	46 988	4 387	129 764
. Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	37 146	21 086		58 232
. Frais de notaire crèche	92 112	4 455	48 561	48 006
. Installat° générales agencements aménagements divers	107 560	23 328		130 888
. Installat° & Aménagements BEAUSEJOUR	33 225	8 753		41 978
. Installat° & Aménagements SAINT LOUIS	4 607	2 691		7 298
. Installat° & Aménagements CRECHE	210		210	0
. Installations & Aménagements Bras Panon	7			7
. Matériel de transport	162 018	21 389		183 407
. Matériel de bureau et informatique, mobilier	66 900	43 694		110 594
. Matériel de bureau et informatique, mobilier Crèche				
Immobilisations corporelles	830 018	219 286	53 158	996 148
Total	896 015	230 088	53 158	1 072 947

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements Exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Immobilisations incorporelles	10 802				
Constructions Beauséjour	23 580				
Frais de notaire Beauséjour	10 384				
Bâtiment Saint-Louis	13 000				
Frais de notaire Saint Louis	4 284				
Frais d'architecte Saint-Louis	3 087				
Bâtiment crèche ZAC Beauséjour	46 988				
Frais de notaire crèche	21 086				
Installat° gén. agencements aménagements div.	4 455				
Installat° & aménagements Beauséjour	23 328				
Installat° & aménagements Saint-Louis	8 753				
Installat° & Aménagements CRECHE	2 691				
Installations & Aménagements Bras Panon					
Matériel de transport					
Matériel de bureau et informatique, mobilier	21 389				
Matériel de bureau et informatique, mobilier CRECHE	43 694				
Total	230 088				

5.3 Etat des échéances des créances

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1an
Autres immobilisations financières	6 136	6 136	
Créances clients et comptes rattachés	177 941	177 941	
Subventions d'exploitation à recevoir	587 257	587 257	
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263	
Débiteurs-créditeurs divers Rembt part majeur 18-19	37 177	37 177	
Total	834 774	834 774	

Concernant le compte « Débiteurs- créditeurs divers Rembt part majeur 2018-2019 » de 37 177 € dans les créances et 39 916 € dans les dettes, il s'agit de faire apparaître le montant reçu de l'Etat et le reversement aux majeurs protégés suite à la décision du conseil d'Etat du 12 février 2021 relatif à l'annulation de la 1^{ère} tranche du barème de participation. Celle-ci a un effet rétroactif. Les prélèvements effectués sur cette tranche de revenus depuis le 1^{er} septembre 2018 sont illégaux. Par conséquent, la procédure de remboursement des personnes concernées a été mise en place en 2021 et se poursuit en 2022. Pour 2022, le montant restant à rembourser s'élève à 2 739,07 €

5.4 Détail des créances et des produits à recevoir

	31/12/2021	31/12/2020
Autres immobilisations financières	6 136	4 464
Créances clients et comptes rattachés	177 941	166 609
Subventions d'investissement à recevoir		
Subventions d'exploitation à recevoir	587 257	645 700
Etat, Organismes sociaux à recevoir	26 263	26 263
Débiteurs-créditeurs divers Rembt part majeur 18-19	37 177	
Charges constatées d'avance	0	
Total	834 774	838 572

5.5 Disponibilités

Les disponibilités comprennent principalement les soldes des comptes courants bancaires. Et les comptes bancaires rémunérés. Au 31 décembre 2021, les disponibilités s'établissaient à 598 628 euros

En milliers d'euros	31/12/2021	31/12/2020
Comptes bancaires rémunérés et dépôts à terme	81 804	81 804
Comptes courants bancaires	516 824	681 301
TOTAL DISPONIBILITES	598 628	763 105

5.6 Détail des charges et produits constatés d'avance

Charges constatés d'avance	31/12/2021	31/12/2020
Charges constatés d'avance	0	0
Total	0	0

5.7 Variation des fonds propres

Nature des provisions et des réserves	Au 31/12/2020	Affectation du résultat)	Augmentation et reclassement prévu par le Rgt 2019-04	Diminution et reclassement prévu par le Rgt 2019-04	31/12/2021
Fonds propres sans droit de reprise					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Fonds propres complémentaires					
Fonds propres avec droit de reprise					
Fonds propres complémentaires		0			
Réserves					0
Réserves statutaires ou contractuelles	274 212	6 142			280 354
Réserves sous gestion contrôlée	391 309	113 230			504 539
Autres réserves	353 438				353 438
Réserves règlementées					0
Report à nouveau					
Report à nouveau sous gestion non contrôlée	696 735	846			697 581
Report à nouveau sous gestion contrôlée	-164 345	-21 365			-185 710
Excédent ou déficit de l'exercice	98 852	-98 852	- 242 465		- 242 465
Situation nette	1 650 201	0-	-242 465		1 407 736
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissements	2 191 571			94 124	2 097 447
Provisions règlementées					
Total	3 841 772	0	-242 465	94 124	3 505 184

Le tableau ci-dessus inclus le reclassement suite à l'application du nouveau règlement comptable ANC 2019-04.

5.8 Variation des provisions et dépréciations inscrites au bilan

Provisions pour risques et charges	31/12/2020	Dotations	Reprises Montants utilisés	Reprises Montants non utilisés	31/12/21
Indemnités de retraite	163 874		3 314		160 560
Provisions pour charges					0
Total	163 874		3 314		160 560

5.9 Etat des échéances des dettes

Etat des dettes	31/12/2021	A 1 an a	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes après des établissements	<u>1 789 169</u>	<u>175 181</u>	<u>943 886</u>	<u>670 102</u>
De crédit dont :	769 041	83 098	456 368	229 575
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Beauséjour	475 221	45 504	238 400	191 317
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA Saint-Louis	544 907	46 579	249 118	249 210
- à plus de 2 ans à l'origine prêt CA crèche				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	<u>68 311</u>	<u>68 311</u>		
Dettes fiscales et sociales	<u>605 534</u>	<u>605 534</u>		
Dettes sur Immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	<u>179 242</u>	<u>179 242</u>		
- Subvention à reverser	132 563	132 563		
- Autres	6 763	6 763		
-Déb/cred divers part majeurs 2018-2019	39 916	39 916		
Produits constatés d'avance	<u>5 816</u>	<u>5 816</u>		
Total	2 648 072	1 034 084	943 886	670 102
Emprunts remboursés en cours d'exercice	170 923			

Comptes annuels annexés au rapport
ou commissaire aux comptes

5.10 Emprunts

Emprunts	31/12/2020	31/12/2021	Durée	A moins d'1 an	De 1 à 5 ans
Locaux de Beauséjour	849 606	769 041	15 ans	83 098	456 368
Locaux de Saint-Louis	520 025	475 221	15 ans	45 504	238 400
Crèche Beauséjour	590 460	544 907	15 ans	46 579	249 118
Total	1 960 092	1789 169		175 181	943 886

5.11 Suivi des fonds dédiés sur subventions de fonctionnement affectées

Ressources	31/12/2020 (A)	Utilisation 2021 (B)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (C)	Reclassement (D)	Fonds restant à engager au 31/12/2021 (A-B+C-D)
DGF : mission d'assistance schéma MPJM et DPF	58 493	58 493			0
Conseil général : réunionnais de la creuse			76 821	36 821	40 000
Total	58 493	58 493	76 821	36 821	40 000

5.12 Détail des charges à payer

	31/12/2021
--	-------------------

Fournisseurs, factures non parvenues	12 749
Dettes provisions pour congés payés	205 792
Charges sociales pour congés payés	76 143
Charges fiscales sur congés payés	8 232
Total	302 916

5.13 – Produits constatés d’avance

Produits constatés d’avance	31/12/2021
CLAS 2021 – Participation des familles	5 816
Total	5 816

5.14 Engagements financiers et autres engagements

Dettes garanties par des suretés réelles

Emprunts et dettes financiers divers	Montant
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	1 200 000
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	660 939
Hypothèque au 1 ^{er} rang en faveur du CRCA	700 000
Total	2 560 939

Engagement caution

L’UDAF s’est engagée en se portant caution pour l’Association Crèche des Iris à hauteur de 75 000 € auprès du Crédit Agricole. La date du terme de l’engagement est prévue le 17/11/2022.

Engagement en matière de pensions et retraites

L’association n’a signé aucun accord particulier en matière d’engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l’indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Les engagements de retraite font l’objet d’une provision dans les comptes sociaux de l’association.

Les hypothèses retenues pour la détermination de cet engagement sont les suivantes :

- Age de départ à la retraite : 62 ans, sauf dérogation personnelle (prescriptions de l’UNAF)
- Départ à la retraite à l’initiative du salarié
- Taux de charges sociales patronales moyen : 38 %
- Taux d’actualisation : 0.0077%

Sur la base de ces hypothèses, le montant du passif social s’élève à 160 560 € au 31/12/20, décomposable de la façon suivante :

Tranches d’âges	Engagement à	Montant
66 ans et plus	Moins d’un an	
60 à 65 ans	1 à 7 ans	76 072
50 à 59 ans	8 à 17 ans	46 379
40 à 49 ans	18 à 27 ans	34 091
30 à 39 ans	28 à 37 ans	4 018
Moins de 30 ans	Plus de 37 ans	
Engagement total		160 560

6 - COMPLEMENTS D’INFORMATIONS RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT

6.1 – rémunérations des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les associations dont le budget annuel est supérieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'Etat ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature.

Cette information n'est pas mentionnée ici, car elle conduirait à communiquer une rémunération individuelle.

6.2 Résultat exceptionnel

Détail des charges exceptionnelles

Nature	31/12/2021
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	
- Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	27 177
Total	21 177

Comptes annuels annexés au rapport
du commissaire aux comptes

Détail des produits exceptionnels

Nature	31/12/2021
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	
- Produits exceptionnels/opérations de gestion	3 010
- Reprises sur provisions et transferts de charges	3 314
Produits exceptionnels sur opérations de capital	
- Quote-part de subventions investissements	95 709
Total	102 033

Tableau de décomposition des subventions par financeur

Catégorie d'autorité administrative	Libellé	Nature de la subvention	Montant
CAF	Action CAF/Justice	Subvention d'exploitation	10852,19
	Cybercase	Subvention d'exploitation	25000
	Espace Rencontres	Subvention d'exploitation	149442,88
	Médiation familiale	Subvention d'exploitation	81062,56
	Subvention CAF Aidants-Aidés	Subvention d'exploitation	20376
	CLAS	Subvention d'exploitation	181171,06
	Total		467904,69
FSE	CLAS		222725,57
UNAF	Fonds spécial	Subvention d'exploitation	152 310,08
	Conventions d'objectifs	Subvention d'exploitation	42878,26
	Subvention Consommation	Subvention d'exploitation	260
	Subvention UNAF aidants aidés	Subvention d'exploitation	5175,43
	Total		200623,77
Département	Espace Rencontres	Subvention d'exploitation	93350
	Médiation familiale	Subvention d'exploitation	17700
	Réunionnais de la Creuse	Subvention d'exploitation	60000
	Total		171050
Ministère de la Justice	Médiation familiale	Subvention d'exploitation	34798,57
	Espace Rencontres	Subvention d'exploitation	52749
	Médiation familiale -Aidants Aidés		5542,71
	Total		93090,28
Communes	Saint-Pierre	Subvention d'exploitation	0
	Saint-Denis	Subvention d'exploitation	1200
	Le Tampon	Subvention d'exploitation	0
	Total		1200
Autres	FONJEP	Subvention d'exploitation	7107
	DJSCS - Tuteurs familiaux	Subvention d'exploitation	13500
	Etat - FIPD Expérimentation stages pare	Subvention d'exploitation	3000
	SIDR	Subvention d'exploitation	6500
	Préfecture - Développement associati	Subvention d'exploitation	2000
	Total		32107
	Total Subvention et autres concours publics		1188701,31

